



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL DE LALUQUE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la réalisation d'une étude acoustique  
dans le cadre de l'opération du pôle multimodal des Landes**

**Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du parc ferroviaire départemental de  
Laluque,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 18 février 2022 donnant délégation au Président du  
Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études attribué le 13 février 2017 à la Société d'aménagement des territoires et  
d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'un programme d'études préalables à  
l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la première phase du parc  
industriel et logistique ferroviaire de Laluque et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 13 juillet 2022,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques  
suivantes :
  - **Attributaire** : SAS GANTHA - 14 Boulevard Chasseigne- 86000 POITIERS
  - **Missions confiées** : réalisation d'une étude acoustique
  - **Montant total** : 9 800,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son  
titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **07 SEP. 2022**

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE